



CDEN du 20 juin 2013

Déclaration préliminaire de la FSU

Sur l'avenir des retraites

Une obsession récurrente anime les gouvernements depuis vingt ans : réformer les retraites. S'inscrivant dans le refus d'augmenter les financements, les réformes conduites en 1993, 2003 et depuis 2008, ont dégradé les droits à pension et accru les inégalités. En France, le gouvernement actuel projette une quatrième réforme à l'automne prochain en raison de trois arguments qui sont de faux prétextes : il y aurait un déficit plus important que prévu des caisses de retraites ; on vit plus longtemps et il faudrait travailler plus longtemps ; la Commission européenne l'exige pour ramener les déficits publics à 3 % du PIB. Le rapport présenté par Mme Yannick Moreau le 14 juin propose des solutions qui sont dans le droit fil des réformes précédentes ayant conduit à une diminution importante du montant des pensions sans résoudre aucun problème à long terme.

- 1) Les déficits annoncés des caisses de retraite (autour de 14 milliards en 2012, environ 20 en 2020) n'ont rien à voir avec le vieillissement de la population, ils sont dus, pour des montants équivalents, à la crise qui bloque l'activité, l'emploi et les cotisations sociales. Poursuivre les politiques d'austérité ne peut qu'aggraver la situation.
- 2) Obliger à travailler plus longtemps, soit en allongeant la durée de cotisation, soit en retardant l'âge de la retraite, soit par les deux moyens à la fois, alors qu'un chômage croissant sévit, est aussi cynique qu'absurde : comme les emplois se raréfient, ces nouvelles obligations ne pourront être satisfaites et se solderont pour les salariés hommes et femmes par une diminution de leurs futures pensions, et une incitation, à condition d'en avoir les moyens, à recourir aux assurances privées pour s'assurer un complément de retraite.
- 3) Les propositions du rapport Moreau font mine d'appeler toutes les catégories à faire des efforts, mais on voit bien que l'essentiel sera mis sur le dos des salariés et des actuels retraités. En prétextant tendre vers l'unification des différents régimes de retraite, notamment entre ceux du public et du privé, ce rapport prévoit l'alignement par le bas. Il oublie qu'avant les réformes qui ont déjà eu lieu, à salaire identique, les retraités du public et du privé connaissaient un taux de remplacement égal à 75 %, bien qu'obtenu par des modes de calcul différents. Il fait aussi silence sur les véritables inégalités, notamment entre hommes et femmes, très importantes dans la vie active, et qui sont aggravées lors du passage à la retraite. Enfin, ce rapport fait le silence complet sur le bond en avant des revenus du capital qui plombent l'activité, l'investissement, l'emploi et la protection sociale.

Lors de la conférence sociale pour l'emploi qui s'ouvre aujourd'hui, la FSU portera ses revendications et ses propositions pour une retraite à 60 ans et d'un taux de remplacement pour toutes et tous de 75% de ses derniers revenus d'activité. Sans droits nouveaux, la référence des 37,5 annuités de cotisation demeure la référence pour la FSU. Le débat social doit porter sur ces objectifs et sur les moyens de leur financement.

Sur les salaires

Le gel salarial continuera en 2014, a annoncé Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, le 18 juin. 2014 verra la 4ème année de gel du point Fonction publique. Celui-ci a été précédé de plusieurs années de croissance très faible du point. Autrement dit la perte de pouvoir d'achat, compte tenu de l'inflation (1,6% de mai 2012 à mai 2013 selon Eurostat) va continuer. La part des rémunérations de la Fonction publique de l'Etat sont passées de 4,4% du PIB en 1999 à 3,2% en 2011.

Ce gel frappe toute la Fonction publique. Mais il n'y a en réalité pas d'égalité de traitement. Car la situation des enseignants est très spécifique. En effet, selon la Cour des comptes, les salaires des enseignants, à catégorie égale, sont inférieurs à ceux des autres fonctionnaires. La rémunération annuelle nette des enseignants est de 30 129 € alors que les cadres non enseignants de la Fonction publique gagnent 46 345 €. Cet écart très important (-35%) est essentiellement dû à l'absence de primes chez les enseignants. Dans son rapport sur la gestion des enseignants, la Cour des comptes avait estimé à 8% la perte de pouvoir d'achat des enseignants français depuis 2000, alors que le pouvoir d'achat des enseignants des autres pays serait en moyenne en hausse, dans l'OCDE, comme dans les pays européens. Selon l'OCDE la rémunération brute d'un enseignant du premier degré en début de carrière est de 21 077 € quand elle est de 26 512 dans l'OCDE et de 26 472 € en Europe. Les enseignants français touchent 20% de moins que leurs homologues des autres pays développés. Cela n'empêche pas qu'on exige du professeur des écoles français d'effectuer 918 heures de cours par an quand leurs collègues de l'OCDE n'en font que 782 en moyenne... L'écart salarial est encore de 15% avec 15 ans d'ancienneté. Dans le second degré le salaire moyen de début en France est de 23 966 € contre 28 262 € dans l'OCDE soit 15% de moins. L'écart atteint même 18% au lycée.

Si le point Fonction publique reste gelé, le ministère dispose d'une enveloppe de mesures catégorielles. Le gouvernement dit qu'il veut faire un geste pour les catégories C et pour revaloriser les professeurs des écoles. Les discussions portent autour d'une prime qui, comme l'ISOE pour le secondaire, serait versée aux enseignants du primaire. Compte tenu de l'enveloppe budgétaire elle devrait se tenir entre 100 et 200 euros annuels. Autrement dit elle ne compensera pas la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation en 2013 (environ 500 euros).

La FSU attend du gouvernement qu'il arrête la politique de baisse des dépenses publiques.

La FSU revendique :

- La fin du gel du point d'indice, son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes (plus de 13% depuis 2000) ;
- Un salaire minimum à 1600 € net ;
- La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires ;
- La revalorisation salariale des carrières féminisées, bien moins rémunérées ;
- La suppression de la journée de carence.